

ENVIRONNEMENT

ACSERB

BOIS DE BIENVAL

Dès 2021 l'ACSERB s'est mobilisée pour la sauvegarde de ce bois reconnu "Espace Boisé Classé". Nous avons présenté lors d'un conseil municipal un dossier des dégradations du bois et l'ACSERB a produit un "mémoire en intervention" pour renforcer la préemption du bois par la municipalité.

CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

En 2019, Bienval Sud est préservé, mais 60 logements mixtes et 15 maisons sont prévus sur le Fond de Bienval Nord. L'ACSERB a travaillé avec élus, promoteurs, architectes et géobiologue, pour que sur le terrain « Pascal », en lieu et place des 60 logements, 12 logements sociaux soient construits selon des normes les plus écologiques possibles. L'intégration des nouveaux arrivants en

sera favorisée

HAIE BOCAGÈRE

Après les importants travaux de terrassement dû à l'implantation du parking de covoiturage, il fallait réintroduire des éléments arborés pour rétablir un peu de fonctionnalité au corridor écologique. L'ACSERB a mobilisé ses adhérents pour la plantation d'une haie bocagère et plusieurs dizaines de végétaux prennent aujourd'hui racine.

EBC DES MOUSSEAUX

Au beau milieu d'un Espace Boisé Classé (EBC) aux Mousseaux, une parcelle de 500m2 était restée constructible. L'ACSERB, JADE, « Sauvons Les Yvelines » et quasiment toutes nos associations locales s'y sont opposées et ont porté en justice ce dossier. Le rapporteur public nous a donné raison. Nous attendons le jugement définitif le 3/12/24.



NOS ACTIONS

ACSERB

Mobilisation Rue Saint-Louis avec les riverains de 2019 à 2022. Nous avons déposé un recours en octobre 2020 contre un PC de 22 logements pour caducité, en face de la construction entérinée du Clos Saint-Louis (45 logements) : Résultat : recours gagné le 18/10/2021.

Une Gratifieria « solidaire et anti-gaspi » : un franc succès. Donner si l'on veut, prendre si on le souhaite. Pas d'argent, ni même de notion d'échange. Beaucoup de travail, de nombreux bénévoles, de l'engagement, de l'énergie et de la bonne humeur ont participé à la réussite de ce beau projet.

Les enfants céréalisent : découverte de l'agriculture ! L'ACSERB mène un projet avec les écoles pour sensibiliser les élèves à leur alimentation et à leur environnement. D'octobre 2024 à juin 2025, ils planteront des céréales, visiteront des fermes et organiseront une fête de la moisson. Ce projet, impliquant agriculteurs, élus et jeunes, vise à faire comprendre aux enfants l'origine de leurs aliments.

L'ACSERB a mené deux batailles juridiques pour sauver la zone humide de Bierval Nord d'un projet de construction. Fort d'un avis d'expert, l'association a obtenu gain de cause en mars 2024, rendant ce secteur définitivement inconstructible.

Deux marches sensibles : 1 en 2020 sur le centre bourg et l'autre en 2022 concernant les eaux souterraines du Pré des Fontaines.

Un inventaire des arbres en "devenir" a été réalisé en 2019. Nous l'avons réactualisé en 2024. Il devrait être intégré au prochain PLU.

Avec la 7ème compagnie, nous voulions valoriser la plaine de Pontchartrain où ont été tournées de nombreuses scènes du film « Mais où est donc passée la 7ème Compagnie ? ». Cette plaine agricole est un atout formidable pour notre commune. Nos agriculteurs méritent que nous les aidions dans cette transition qui s'annonce difficile et nécessaire.

Une ville plus propre, plus verte plus belle avec un bois de Bierval rendu à la nature, une plantation de bulbes en entrée de ville en 2020, et 3 sessions de ramassage de déchets, avenue du Château et rue de Paris en 2023 et une troisième après la fête du 29 juin 2024.

LE JURIDIQUE

ACSERB

Recours de l'ACSERB contre le PLU 2019 en février 2020 pour contrer la densification urbaine et protéger/restaurer le Corridor écologique. La constitution de 6 mémoires et la participation à 2 audiences ont coûté en frais d'avocat : 21 972€, dont 16205€ ont été pris en charge par notre assureur Allianz. Le jugement est prévu 3/12/24.

Le dossier SCI Paleo à la Dauberie : 2 recours dont un au contentieux pour fraude à la construction et non-respect des limites de lisière de forêt. La facture est de 1800€ partagée avec JADE, SLY, AC Chennevières, APPEJP et l'ACSERB. L'ACSERB a pris en charge 560€, soutenu par un don d'adhérent de 360€.

L'ACSERB, accompagnée par JADE, a déposé 2 recours pour 2 divisions de parcelle effectuées sur la **Zone humide** en juillet 21 avec 2 requêtes en excès de pouvoir en mai 2021. L'ACSERB a ensuite dû instruire 2 mémoires en réplique, et financer 1 expertise scientifique de 1800€ établissant la réalité de la zone humide. Une décision de justice nous a donné raison en mars 2024.

Un Espace Boisé Classé (EBC) aux MOUSSEAUX est menacé : JADE, SYL, AC Chennevières, APPEJP et l'ACSERB ont instruit 2 requêtes interruptives de PC en mai 21. La participation de l'ACSERB s'élève à 400€.

Le parking de covoiturage a été construit illégalement sur une ancienne décharge, en zone humide. Des recours ont été déposés contre cette atteinte à la trame bleue et au corridor écologique. Malgré des mémoires en défense, l'avis du rapporteur a été mitigé. Le jugement final est attendu le 3 décembre 2024. Un appel pourrait être envisagé.

Face à la pollution du ru Maurepas, l'ACSERB a porté plainte contre la SAUR, le Préfet et la CCSQY en juillet 2022. Une requête a été déposée suite à la disparition de preuves. Le coût total s'élève à 6060€. L'association envisage d'acquérir du matériel pour de futures analyses. Aucune date de jugement n'est fixée.

Le recours contre le classement MH (Monument Historique) des ruines des annexes du Château, déposé par l'ACSERB et « Sites et Monuments », a été soutenu par toutes les associations locales. Le Préfet a contesté notre « intérêt à agir ». Nous avons fait appel et avons gagné cette première manche (coût 7300€ dont 3650€ à la charge de l'ACSERB), mais perdu la seconde : le jugement du 3/10/24 sur le fond a donné tort à nos associations. Allianz n'intervenant pas sur ce dossier, le coût d'un éventuel appel sera à notre charge.

À Fosse Rouge, ADEE a déposé un recours (au coût de 9000€) suite au recul administratif de la lisière de forêt pour permettre une construction. L'ACSERB est co-requérante (550€).

NOS PARTENAIRES | ACSERB

L'ACSERB est fière de collaborer avec les autres associations pour un avenir meilleur

L'ACSERB est adhérente de France Nature Environnement (FNE) Yvelines. La présidente de l'ACSERB est membre du Conseil d'administration de FNE Île de France (FNE IDF). Cela permet à l'ACSERB d'échanger et de partager ses réflexions et d'acquérir une meilleure connaissance des problématiques et des actions menées sur notre territoire élargi.

Nous partageons réflexions et actions communes avec les associations environnementales locales : ADEE (Ergal), AC Chennevières, APPEJP. Pour l'ACSERB, la coopération est un élément central du fait associatif. La coopération inter-associative en appelle à l'intelligence collective et répond aux enjeux de proximité. S'appuyant sur la diversité des réseaux de chacun, elle est un facteur de richesse.

JADE... C'est la Jonction des Associations de Défense de l'Environnement. Ce sont 25 associations et collectifs situés dans les Yvelines. Isabelle Venault en est la vice-présidente. L'agrément départemental de JADE lui permet de porter, ou d'appuyer certaines affaires en justice, conjointement avec les associations locales. JADE et l'ACSERB ont ainsi porté ensemble les dossiers de la Zone humide, du parking de covoiturage, du bois de Bierval, de l'EBC des mousseaux, etc.

Le Montfortois En Transition (MeT) et l'Union des Amis du Parc (UAP) : L'UAP exerce une veille permanente sur tous les sujets sensibles : urbanisme, patrimoine, nuisances, pollutions, respect de la charte du Parc, etc., et le MeT agit localement pour sortir des modes de vie carbonés et favoriser un monde respectueux du vivant. L'ACSERB ne pouvait faire autrement que travailler avec ces 2 Associations.



NOS PARTENAIRES 2

ACSERB

On ne peut plus tout attendre de l'État, de nos dirigeants ou de nos élus.

Agissons ensemble, et localement. Tout commence par nous.

Face aux enjeux climatiques et énergétiques, l'association VILLAGES D'YVELINES EN TRANSITION (VYT) et l'ACSERB partagent la conviction que l'action collective est essentielle. En s'inspirant du réseau des VILLES EN TRANSITION, nous pouvons, ensemble, mettre en place des initiatives concrètes pour un avenir plus durable : relocalisation de l'alimentation, sobriété, solidarité.

SAUVONS LES YVELINES (SLY)
Le président de SLY est aussi vice-président de France Nature Environnement IDF et référent sur toutes les questions juridiques en matière environnementale. Sur les dossiers juridiques partagés avec JADE, l'ACSERB trouve auprès de SYL un précieux soutien, de part les connaissances de SLY pour tout ce qui est : recours, plaintes et actions en justice.

VALLÉE VIVANTE a pour but de faire connaître et faire vivre la vallée du ru d'Elancourt, coulant du bas de la colline olympique au château de Pontchartrain (78). Préserver la biodiversité et favoriser le lien social entre ses habitants est l'objectif de cette toute jeune association. L'ACSERB partage leurs visées et est devenue adhérente de **VALLÉE VIVANTE**.

En devenant membre de l'association "Écureuil Roux" et en rejoignant l'"Appel des Forêts IDF", l'ACSERB s'engage activement dans la préservation de la biodiversité. Face au recul alarmant de l'écureuil roux, nous agissons pour protéger cette espèce emblématique et tous les habitats forestiers, indispensables à l'équilibre de nos écosystèmes.



LES CHIFFRES

Bilan sur 5 ans

ACSERB

Dans nos recours,
nous avons été aidés

**AIDES AUX
RECOURS**

8 602 €

LES RECOURS & ACTIONS EN JUSTICE

2019	=	3474 €
2020	=	10 504 €
2021	=	6800 €
2022	=	10 076 €
2023	=	7610 €
2024	=	8780 €
Total	=	47 244 €

**LE COÛT de nos ACTIONS
et autres frais**

13 994 €

**Heures de BÉNÉVOLAT en
2023**

Pour la présidente : 1320 H
L'ensemble du CA et des
bénévoles représente
+ de 3 Equivalent Plein
Temps

**MONTANT DES DONNS
FAITS A L'ACSERB**

12 962 €

NOMBRE D'ADHERENTS / MONTANT DES ADHESIONS

2019	=	146	-	3080€
2020	=	156	-	2315€
2021	=	180	-	2785€
2022	=	136	-	2655€
2023	=	166	-	2093€
2024	=	162	-	2185€

TOTAL

15 123 €

**LES REMBOURSEMENTS
PAR NOTRE ASSUREUR**

33 845 €